

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 juin 2022
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°1

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- la reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

I. La reprise des reports et des résultats antérieurs

Budget principal

La part du résultat de fonctionnement affectée en réserves (compte 1068) pour 8 357 929,76 € permet de couvrir le déficit d'investissement reporté (2 030 689,03 –ligne D001) de réduire l'emprunt d'équilibre (-5 974 631,17 €) et de financer les dépenses supplémentaires d'investissement non prévues au budget primitif :

- travaux eaux pluviales (chapitre 23) : 330 000 € ;
- apurement du compte 1069 avant le passage à la M57 (chapitre 10) : 22 609,56 €.

Les restes à réaliser 2021 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	3 688 520,99
Recettes	3 688 520,99

La part du résultat de fonctionnement affectée en fonctionnement (2 500 000 € -ligne R002) permet de constituer une provision pour dépenses imprévues en raison des hausses prévisibles des matières premières et des énergies.

Cette provision pourra être activée de manière rapide par arrêté de la présidente. La présidente devra obligatoirement rendre compte à l'assemblée délibérante de l'utilisation de la dépense dès la première session qui suit l'opération.

En parallèle, l'augmentation des recettes fiscales et des dotations à hauteur de 483 600 € permet de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

L'ajustement des recettes fiscales et dotations :

01.73111.	Contributions directes	-195 189,00
01.73112.	CVAE	+165 528,00
01.73114	IFER	+18 528,00
01.73113.	TASCOM	-103 339,00
812.7331.	TEOM	524 160,00
	Total chapitre 73	+409688,00
01.748313.	Dotation de compensation de la réforme de la TP (DRCTP)	+ 68 097,00
01.74124.	Dotation d'intercommunalité	+ 7 712,00
01.74126.	Dotation de compensation	-170 585,00
01.74833.	Compensation fiscale CET	+162 621,00
01.74834.	Compensation fiscale taxes foncières	+5 592,00
	Total chapitre 74	+ 73 437,00
01.739221.300.	FNGIR	-475,00
	Total chapitre 014 atténuation de charges	-475 00

Les dépenses complémentaires sont les suivantes :

01.7391172.300	Dégrèvement TH locaux vacants 2021	+ 8 471,00
01.7391172.300	Dégrèvement TF non bâties/jeunes agriculteurs	+56,00
90.6748.950	Participation 2020/2022 ligne aérienne Quimper/Paris nouvelle convention (conseil communautaire du 16 juin)	+31 902,00
041.6745.115	Subvention exceptionnelle / soutien à l'Ukraine (DCC du 17 mars 2022)	+ 10 000,00
90.6748.950	Subvention d'équilibre exceptionnelle / déficit 2021 budget annexe locations bâtiments économiques 2021	+30 000,00

812.65548.520	Contribution Sidepaq (volume collecte OM)	+75 000,00
413.60612.410	Augmentation des fluides / piscines	+20 000,00
321.60612.410	Augmentation des fluides / médiathèques	+20 000,00
020.6226.300	Prestations diverses / fiscalité	+20 000,00
812.611.520	Augmentation des prestations de collecte	+233 171,00
812.60632.520	Fournitures / collecte des déchets	+5 000,00
01.6615.300	Intérêts ligne de trésorerie	+15 000,00
01.673.300	Annulation de titres s/ exercices antérieurs	+15 000,00
	Total	+483 600,00 €

Budget assainissement affermé

L'excédent d'exploitation cumulé est affecté en totalité en fonctionnement (3 375 379,71 €- ligne R002).

L'excédent d'investissement cumulé de 1 756 922,52 € (ligne R001) permet d'annuler en totalité l'emprunt d'équilibre du budget primitif de 1 522 631 €.

Les restes à réaliser 2021 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	100 902,22
Recettes	137 740,18

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+3 375 379,71€) et en investissement (+271 129,48 €).

Budget SPANC

L'excédent d'investissement (58 457,52 € - ligne R001) finance :

- les restes à réaliser à hauteur de 34 298 € ;
- le complément pour l'achat d'un véhicule : 4 000 €.

L'excédent d'exploitation affecté en totalité en fonctionnement (146 981,96 € - ligne R002) permet de financer :

- la réévaluation des frais de personnel (compte 6215) : 18 000 € ;
- les annulations de facturation (compte 673) : 500 €.

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (128 481,96 €).

Le budget est présenté en suréquilibre en investissement (+20 159,52 €).

Budget annexe zones d'activités

Déficit reporté (D001) (équilibre par emprunt) 8 432 393,93€

Le résultat de fonctionnement de 10 812 € est affecté en totalité en fonctionnement - ligne 002.

Budget location bâtiments économiques

Le déficit d'investissement reporté (389 088,02 €- ligne D001) est financé par le suréquilibre d'investissement du budget primitif (+176 655 €) et par l'emprunt d'équilibre (R1641 : + 212 433,02 €).

Le déficit de fonctionnement cumulé (33 473,32 €-ligne D002) est financé par une subvention d'équilibre du budget principal (30 000 €) et l'apurement des retenues de garanties (5 300 €) au chapitre 77.

Les travaux de contrôle d'accès et d'interphonie de la pépinière de Lumunoc'h pour un montant de 10 200 € (chapitre 23) sont financés par l'emprunt.

Budget transports urbains

Le résultat cumulé d'investissement reporté (776 591,88 € - ligne R001) permet de financer les restes à réaliser (742 885,50 €) et de réduire l'emprunt d'équilibre.

Excédent d'investissement reporté	776 591,88
Total	776 591,88

Dépenses d'investissement reportées	742 885,50
Total	742 885,50

Réduction de l'emprunt d'équilibre 33 706.38

L'excédent de fonctionnement (+ 5 018 126,95 €) est affecté :

- en fonctionnement- ligne 002 pour un montant de 4 523 174,33 € dont 2 500 000 € finançant la contribution à Keolis (avenant n°8 de la DSP) ;
- en investissement compte 1068 (réserves) et 1064 (réserves réglementées) pour un montant global de 494 952,62 € permettant d'annuler totalement l'emprunt d'équilibre.

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre pour 2 296 024,33€.

Budget eau potable affermé

Le résultat d'exploitation affecté en totalité en fonctionnement (+7 789 829,25 €- ligne R002) permet de financer :

605	Achat d'eau au syndicat mixte de l'Aulne	+ 34 000,00
617	Analyse des métabolites	+40 000,00
611	Traitement des boues hydroxydes/ augmentation des volumes	+31 000,00
6743	Subventions loi Oudin non budgétées	+ 36 000,00
6742	Régularisation / convention 2018 Moulin du Len et du Juch	+237 000,00
	Total	378 000,00

Le résultat d'investissement (+883 159,94 €- ligne R001) permet de financer :

- la poursuite du programme d'études (chapitre 20) : 58 920,00€ ;
- le besoin de financement des restes à réaliser 2021 : 6 052,40 € ;
- l'acquisition de véhicules (chapitre 21) : 24 770,00 €.

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement pour un montant de 7 411 829,25 € et en investissement pour un montant de 1 025 056,54€.

Budget eau potable régie

La part de l'excédent d'exploitation affectée à la section de fonctionnement est de 1 485 986,91 €- ligne R002.

Le résultat d'investissement reporté (610 776,63 € ligne R001) et la part de l'excédent d'exploitation affectée en réserves (60 872,61 €- compte 1068) permettent de financer :

- les restes à réaliser 2021 pour un montant 49 649,24 € ;
- l'étude pour la mise en place de télésurveillance du réseau (chapitre 20) : 27 000 € ;
- le matériel spécifique d'exploitation : renouvellement pompes et équipements hydrauliques (chapitre 21) : 65 000 € ;
- la poursuite du programme courant de travaux (chapitre 23): 530 000 €.

Budget assainissement régie

La part de l'excédent d'exploitation affectée en investissement compte 1068 (+116 316,84 €) et l'emprunt d'équilibre compte 1641 (+153 000 €) permettent le financement :

- du déficit d'investissement reporté pour un montant de 14 779,27 € ;
- des restes à réaliser pour un montant de 91 985,57 € ;
- des études pour la télésurveillance du réseau et des postes de relèvement (chapitre 20) pour 53 000 € ;
- du matériel spécifique d'exploitation pour 57 942 € (chapitre 21) ;
- des travaux de réseaux pour 51 610 € (chapitre 23).

La part de l'excédent d'exploitation affecté en fonctionnement pour un montant 233 991,14 € (ligne R002) finance :

- les remboursements de frais de personnel 2021 (compte 6215) : 155 637 € ;
- l'entretien du réseau de Quéméneven (compte 61523) : 10 000 € ;
- l'étude sur les micropolluants (compte 617) : 15 000 € ;
- l'augmentation des énergies (comptes 6066 et 6061) : 36 354,14 € ;
- le remboursement des frais de gestion (compte 6287) : 10 000 € ;
- l'annulation de titres sur exercices antérieurs (compte 673) : 7 000 €.

Budget activités portuaires

Le résultat d'exploitation (332 843,37 €) est affecté en totalité en fonctionnement (ligne R002) et permet de financer des dépenses complémentaires d'entretien du port et des frais de personnel pour un montant de 14 600 €.

Le budget de fonctionnement est en suréquilibre de 371 634,37 €.

Budget valorisation des énergies renouvelables

Le déficit de fonctionnement de 21 999,26 € est financé par une réduction des dépenses d'achat de matières premières (11 999,26 €- compte 6061) et de prestations diverses (10 000 €- compte 618).

Le besoin de financement des restes à réaliser (3 384,51 €) et le déficit d'investissement (906 328,08 €- D001) sont financés par l'emprunt d'équilibre soit 909 712,59 €.

Recettes d'investissement reportées	25 172,63
Total	25 172,63
Dépenses d'investissement reportées	28 557,14
Déficit d'investissement reporté	906 328,08
Total	934 885,22
Augmentation de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP	909 712,59

Budget restauration collective

Le résultat cumulé d'investissement reporté (314 206,64 €- ligne R001,) permet de financer les restes à réaliser et d'annuler l'emprunt d'équilibre.

Excédent d'investissement reporté	314 206,64
Total	314 206,64
Dépenses d'investissement reportées	6 228,93
Total	6 228,93
Annulation de l'emprunt d'équilibre	188 837,00

La section d'investissement est présentée en suréquilibre (+119 140,71€).

Le résultat de fonctionnement cumulé de 556 634,67 € est affecté en totalité en fonctionnement (Ligne R002) et permet pour un montant de 250 000 € de financer la hausse des prix sur l'alimentaire.

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre (+306 634,67€).

II. Les dépenses financées par modification de chapitres

Sur le budget principal :

020.65888.300	Cotisation ordre des architectes 2021 (financée par le chapitre 012 rémunération du personnel)	+200,00
90.617.950	Mission accompagnement / attractivité et prospection écoles ingénieurs (financée par le crédit subvention agence de développement)	+50 000,00
812.2031.75513	Étude/ enregistrement installation classée déchetterie de Lumunoch (financée par les travaux déchetterie)	+7 392,00

Sur le budget Transports urbains :

L'opération sous mandat « aménagement de l'allée Meilh Stang Vihan » se solde par une participation complémentaire de Quimper Bretagne Occidentale d'un montant de 77 150 €. Le coût global pour la collectivité s'élève à 938 995,48 €.

La remise de l'ouvrage à la ville de Quimper va pouvoir être effectuée.

4581001	Aménagement allée Meilh Stang Vihan (dépenses) ...	77 150,00
4582001	Aménagement allée Meilh Stang Vihan (recettes) ...	77 150,00
65714	Participation 100 % QBO	77 150,00

Sur le budget location bâtiments économiques :

2313.	Travaux pépinière de Creach Gwen (financée par le crédit études / bâtiments économiques)	+10 129,00
-------	---	------------

Sur le budget eau régie :

L'inscription de recettes supplémentaires correspondant à la facturation de décembre non rattachée à l'exercice 2021 (+625 000 €) permet le financement de dépenses liées également à l'exercice 2021 et à des dépenses complémentaires non prévues au budget primitif 2022 :

605	Achat d'eau 2021 (non rattaché à l'exercice)	+ 200 000,00
618	Analyse des métabolites	+10 000,00
611	Augmentation des fluides liés à l'inflation	+10 000,00
611	Sous-traitances et prestations non rattachées à 2021	20 000,00
61523	Entretien et réparations des réseaux	+ 5 000,00
6063	Fournitures et achats de compteurs	+22 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	+6 000,00
	Total	273 000,00

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre (+1 837 986,91 €).

À noter également l'inscription aux chapitres 040, 042 et 041 des écritures d'ordre nécessaires aux dotations aux amortissements sur le budget assainissement affermé (+ 40 000 €) et sur le budget eau régie (11 440 €) et de reprises sur frais d'études sur le budget assainissement affermé (+7 649 €)

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif, tel que spécifié ci-dessus.